



## je suis victime d'une facturation abusive d'un plombier qui fait

Par **DIDIER 38**, le **03/08/2011** à **09:07**

Bonjour,

je suis victime d'une facturation abusive d'un plombier qui fait suite à une demande de moi-même en tant que syndic bénévole pour déplacer 2 tubes d'alimentation en cuivre d'environ à 30/40 cm, le montant de cette facture détaillée (6h de MO) s'élève à 419,45€ ttc daté 23/12/2010. (je n'ai pas signé de devis au préalable).

j'ai téléphoné...on devait me rappeler il y a 3 mois, mais rien n'en a été. J'ai reçu récemment une nouvelle relance du comptable

Quel suite à donner à ce litige?

Par **Embryon**, le **03/08/2011** à **10:14**

Il convient de rappeler qu'un devis est fortement conseillé pour ce genre de travaux.

Néanmoins, en l'espèce, le travail a t il été bien fait?

Par **DIDIER 38**, le **03/08/2011** à **10:46**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, je me m'attendais pas un tel montant, je sais que pour tout montant dépassant 150€ un devis doit être signé au préalable.

Quel sont mes droits et la marche à suivre?

Par **DIDIER 38**, le **03/08/2011** à **10:48**

....Les travaux ont été effectués.

Par **Embryon**, le **03/08/2011** à **11:05**

Il pourrait être considéré un vice dans votre consentement au contrat. Sur cette base il semble possible de pouvoir dénoncer ;le contrat qui fut opéré en violation de l'obligation pour le professionnel de rédiger un devis pour tout travaux excédant 150 euros.

Par **DIDIER 38**, le **03/08/2011** à **11:11**

Merci pour votre réponse,

En toute évidence pour moi il y a abus, dois-je engager une procédure? sous quelle forme ?  
ou bien tout simplement attendre que lui même en engage une?